

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 79^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 23 Juin 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT

1. — Imposition des ressources provenant de plus-values assimilables à un revenu. — Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 4535).

M. le président.

MM. Labbé,
Defferre,
Pranchère,
Partrat,
Chinaud.

M. Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

2. — Ordre du jour (p. 4542).

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT,
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

IMPOSITION DES RESSOURCES PROVENANT
DE PLUS-VALUES ASSIMILABLES A UN REVENU

Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote sur l'ensemble du projet de loi portant imposition des ressources provenant de plus-values assimilables à un revenu (n° 2206, 2243).

M. Alexandre Bolo. Le titre n'a-t-il pas changé ? Il faudrait en tenir compte.

M. le président. Pas encore ! Le changement sera entériné après le vote sur l'ensemble. Celui-ci interviendra cet après-midi, après l'heure réservée aux questions au Gouvernement.

Comme la conférence des présidents l'a décidé, avec l'accord de tous les groupes, la parole ne sera donnée à personne avant le vote cet après-midi, puisque les explications de vote auront eu lieu ce matin. M. le président de l'Assemblée m'a prié de le rappeler à l'ouverture de la présente séance.

La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Mesdames, messieurs, le rideau va tomber sur le final d'une pièce aux actes divers...

M. Pierre-Charles Krieg. Une mauvaise pièce !

M. Claude Labbé. ... qui aura tenu pendant plus de trois semaines la scène politique. Ce spectacle hermétique, long et parfois confus, tel que nous l'avons donné, n'a guère permis au public d'en saisir le sens et la finalité.

C'est pourquoi la première explication doit être une clarification.

Sur le titre d'abord, car la notion de « plus-values » a permis toutes les interprétations, une notion mal définie qui a singulièrement contribué à l'impopularité du projet.

Celui qui, par un hasard heureux, une saine gestion de son patrimoine, une épargne adroite, réalise un gain sur un bien personnel qu'il revend à titre personnel n'admet pas aisément d'être taxé sur sa chance ou sur sa prévoyance. Nul ne viendrait en effet, compenser la malchance, et l'imprévoyance ne saurait bénéficier d'une assistance systématique.

Le caractère du projet témoigne d'une ambition bien différenciée. Il s'agit d'endiguer la spéculation foncière dont le flot passe au travers de nombreuses brèches, de couvrir les gains réguliers en capital que nul impôt ne frappe encore, de taxer légèrement les transactions sur l'or et les objets d'art, d'éviter que la charge presque exclusive des contributions ne repose sur les seuls gains obligatoirement déclarés, et notamment sur les salaires.

Il doit être évident aussi que le projet n'a jamais voulu ignorer les moins-values, même s'il en a négligé l'importance.

Il convient aussi de clarifier le débat.

Si notre concertation et nos discussions ont paru d'une grande complexité et d'une anormale longueur, c'est qu'il fallait faire sortir ce projet de la nuit.

Notre rôle de parlementaire devait atteindre trois objectifs essentiels : rapprocher les dispositions des intentions en revenant sans cesse à la notion de justice fiscale ; tenter d'harmoniser l'apport législatif nouveau avec la législation actuelle de la fiscalité ; écarter la tentation d'ajouter à l'arsenal fiscal des moyens contraignants supplémentaires à l'égard des contribuables de bonne foi.

Ce rôle, nous ne pouvions refuser de l'exercer, ni accepter de l'exercer légèrement.

S'il faut en croire certains observateurs, nous aurions volontairement accumulé les obstacles sur le parcours du projet gouvernemental.

Des centaines d'amendements ? Mais de quel autre instrument le Parlement peut-il se servir pour modifier un texte de loi ?

De nombreuses suspensions de séance ? Mais n'est-il pas naturel que les groupes se consultent pour mieux se déterminer ?

Des votes parfois contradictoires ? Mais les frontières d'une discussion technique ne sont pas forcément identiques aux clivages politiques.

Des séances nombreuses et prolongées ? Mais n'est-ce pas la démonstration d'une étude insuffisante et de l'anormale transposition, en séance publique, de débats qui auraient dû se dérouler en commission ?

Peut-on vouloir aussi délibérément, si l'on en croit ces censeurs, une chose et son contraire, un parlement qui travaille et vote les yeux ouverts et une chambre d'enregistrement aussi docile qu'inutile ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

A vrai dire, tout justifiait deux mesures que nous avons volontairement écartées : le renvoi du projet en commission, le dépôt d'un contreprojet. Si nous y avons renoncé, après réflexion, c'est par respect pour l'autorité du chef de l'Etat et pour éviter tout procès d'intention.

Ces considérations, au terme de nos travaux, ne valent que pour l'exemple, c'est-à-dire — et c'est important — pour l'avenir. Et comme l'avenir nous intéresse et parfois nous préoccupe...

Un député socialiste. Oui, pour les élections !

M. Claude Labbé. ... qu'il me soit permis de souligner quelques enseignements tirés de cette longue discussion.

La concertation doit indiscutablement se situer très en amont de la discussion parlementaire sans pour autant qu'intervienne une confusion condamnable entre le rôle de l'exécutif et celui du législatif.

M. Pierre-Charles Krieg. Très bien !

M. Claude Labbé. Comment pourrait s'exercer autrement le rôle de proposition des groupes politiques ?

Il vaut mieux faire confiance au Parlement pour l'organisation de ses travaux plutôt que de lui imposer une certaine pression, une procédure d'urgence assortie parfois de délais irréalistes.

M. André Fanton. Très bien !

M. Claude Labbé. Le Parlement ne doit jamais être pressé de légiférer. Toutes les lois votées dans la hâte sont de mauvaises lois, comme le sont aussi les lois de circonstance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Pourquoi vouloir toujours imaginer une situation de conflit entre le Gouvernement et le Parlement ? Ne sommes-nous pas, ensemble, liés pour le service de la nation ? Il nous a même semblé à certains moments, malgré les apparences, être très proches du ministre de l'économie et des finances.

D'ailleurs, dès que la discussion de ce projet s'est engagée devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement a parfaitement admis la nécessité d'un débat large, ouvert, sérieux. Il faut rendre un juste hommage à M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, à son courage, à sa franchise conforme au tempérament dont nous apprécions la spontanéité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Je ne saurais non plus oublier M. René Tomasini, secrétaire d'Etat, chargé des relations avec le Parlement, qui a fait preuve d'une large compréhension et d'un sens parfait des exigences de la vie parlementaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais la discussion a souffert d'une politisation excessive, injustifiée et dont nous voulons, avant notre vote, être définitivement libérés.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Claude Labbé. L'opposition n'a pas cru, sur ce thème comme sur bien d'autres, révéler ses contradictions internes. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Alain Bonnet. Balayez devant votre porte !

M. Gérard Houteer. Adressez-vous aux « coriaces » !

M. Claude Labbé. Elle a choisi — c'était son droit — une certaine unité dans une démagogie certaine. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. René Rieubon. C'est vous qui faites de la démagogie !

M. Claude Labbé. La défense de la petite propriété par le parti communiste...

M. Lucien Viila. Cela vous gêne !

M. Alain Bonnet. C'est vous qui êtes collectivistes !

M. Claude Labbé. ... constitue un véritable moreau d'anthologie. Après le « Goulag, connais pas », voici le « Koulak, connais pas » ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Si le communisme à la française, ce n'est plus le collectivisme...

Mme Hélène Constans. C'est un socialisme pour la France !

M. Claude Labbé. ... que resté-il de sa doctrine après tant d'« embourgeoisements » successifs ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.* — *Interruptions sur les bancs des communistes.*)

M. Alain Bonnet. Parlez-nous plutôt des plus-values !

M. Claude Labbé. Quant au groupe socialiste...

M. Raoul Bayou. Il se porte bien, merci !

M. Claude Labbé. ... il n'a pas clairement montré ses choix. L'impôt sur le capital et les grosses fortunes, qui était soutenu par certains d'entre nous...

M. Gérard Houteer. Il fallait voter l'amendement Bignon !

M. Claude Labbé. ... et dont nous avons reconnu qu'il était prématuré en l'absence d'un projet sérieux, mais non irréaliste...

M. André Fanton. Très bien !

M. Claude Labbé. ... n'a guère trouvé de soutien de ce côté. (*L'orateur désigne les bancs de l'opposition.*)

C'est qu'il est bien difficile de mettre en harmonie le souci de ne pas déplaire et la rigueur d'un programme politique trop commun. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Nous voici maintenant en présence d'un projet de loi profondément transformé mais surtout — et ceci nous semble l'essentiel — retourné à ses sources d'inspiration. Ses intentions sont plus claires et plus conformes à l'esprit initial du texte.

Tout au long de cette discussion, nous avons montré notre volonté de prévoir le meilleur dispositif de lutte contre la spéculation et les profits non imposés en évitant de frapper ou même de menacer sans raison le contribuable de bonne foi.

Le travail de nos représentants à la commission des finances et tout particulièrement celui de notre rapporteur général Maurice Papon (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux*), du président Fernand Icart (*Applaudissements sur les mêmes bancs*.) ainsi que d'un certain nombre de députés particulièrement compétents et qualifiés (*Applaudissements sur les mêmes bancs*.) a permis de donner au projet une portée conforme à notre volonté et à notre engagement d'aller vers une meilleure justice fiscale.

Mesdames, messieurs, le courage politique, ce n'est pas forcément le refus...

M. Georges Filloud. C'est la vaise hésitation !

M. Claude Labbé. ... qui peut être un refuge commode qui évite d'aller au fond des choses.

Ce n'est certes pas l'acceptation aveugle ou résignée. Il me semble plutôt que, à l'issue d'une confrontation sans complaisance, le courage, c'est l'accord logique de ceux qui ont gagné en face d'un partenaire qui n'a pas perdu. (*Exclamations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Dans ces conditions, le groupe de l'U. D. R. apportera son vote favorable au projet.

Mais, au-delà de ce vote, subsisteront nos préoccupations pour demain. Avec le débat sur les options du VII^e Plan la majorité aura l'occasion de montrer la contribution qu'elle entend apporter à l'œuvre gouvernementale. Elle le fera sans ignorer les risques d'une inflation qui demeure notre premier souci, notre grande inquiétude, notre tâche prioritaire et notre première exigence.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Claude Labbé. Il faut tenir la barre en regardant l'horizon — car rien de grand ne se fait sans une vue prospective — mais en mesurant les risques des écueils les plus proches de nous. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur plusieurs bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Mesdames, messieurs, je tiens tout d'abord à corriger une erreur qui a été commise, involontairement, j'en suis convaincu, par un poste de radiodiffusion.

A la conférence des présidents qui s'est réunie hier soir — tous ceux qui y ont participé pourront en témoigner — j'avais insisté pour que le débat sur les plus-values soit poursuivi jusqu'à son terme en séance du soir.

Dans la soirée, M. le Premier ministre avait également souhaité que le débat soit poursuivi et achevé.

Or, ce matin, un bulletin d'information aurait annoncé que la séance a dû être interrompue parce que je n'étais pas prêt à présenter l'explication de vote de notre groupe.

M. Pierre-Charles Krieg. Certaines radios disent n'importe quoi.

M. Jacques Piot. Ce n'est pas grave !

M. Emmanuel Aubert. Cela ne nous intéresse pas !

M. Gaston Defferre. Cela ne vous intéresse peut-être pas, mon cher collègue, mais je tiens à rétablir la vérité.

Dès que l'on parle de certaines radios, pourquoi vous sentez-vous gênés ? (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Cela dit, je tiens à souligner un fait qui est révélateur de l'état d'esprit de la majorité.

La discussion du projet portant imposition de certaines plus-values a duré trois semaines. Celle qui va s'ouvrir sur le projet portant approbation du VII^e Plan, texte certainement plus important puisqu'il doit engager la France pour cinq ans, ne durera que trois jours. Toute la différence est là et elle est significative. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Il est vrai que le débat qui s'achève a pris un caractère politique, comme M. Labbé lui-même l'a déclaré à la presse ou ici même. N'a-t-il pas mis en lumière les divisions de la majorité, tout comme les divergences qui existent entre la majorité et le Gouvernement ?

M. André-Georges Voisin. C'est cela la discussion !

M. Gaston Defferre. Il y a quelques instants, monsieur le ministre des finances, M. Labbé s'adressait à vous en termes fort aimables.

Qu'il soit permis à un représentant de l'opposition, qui ne partage pas vos opinions, de vous dire que, pendant trois semaines, nous avons admiré votre maîtrise, votre calme et votre résistance physique et nerveuse. (*Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.* — *Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mais, cette performance n'a pu masquer les divergences qui existent, je le rappelle, entre le Gouvernement, dont vous êtes ici le porte-parole, et un nombre important de députés de la majorité, ni celles qui se sont révélées entre le Président de la République et une partie de ce que j'hésite à appeler « sa » majorité parlementaire.

M. André-Georges Voisin. Vous préféreriez un Parlement godillot ?

M. Gaston Defferre. Vous l'avez été pendant longtemps ! (*Exclamations sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Jean-Claude Burckel. Nous ne le sommes plus !

M. André-Georges Voisin. Alors que nous reprochez-vous ?

M. Gaston Defferre. Sous la V^e République, la résistance d'une partie de cette majorité au chef de l'Etat est un fait nouveau qui mérite d'être souligné.

En effet, nous avons assisté tout au long de ce débat non seulement à des suspensions de séance, mais à des discussions, des tractations, des transactions...

M. André Fanton. Le Parlement n'est-il pas un lieu de discussion ?

M. André-Georges Voisin. C'est tout à fait normal !

M. Gaston Defferre. ... pour aboutir au compromis qui va être soumis au vote de l'Assemblée.

Le texte qui ressort de ces débats sera, à notre avis, plus mauvais encore que celui qui avait été initialement présenté au Parlement.

M. Emmanuel Aubert. Allez dire cela au peuple français !

M. Marc Bécam. On a encore amélioré ce texte hier soir !

M. Gaston Defferre. A l'approche des élections législatives, ces péripéties ont révélé l'ambition des républicains indépendants et des centristes, pour le cas où, contrairement à ce qu'annoncent tous les sondages, l'union de la gauche ne l'emporterait pas, de devenir le groupe le plus important de la majorité présidentielle. (*Exclamations et rires sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Bertrand Denis. Qui a dit cela ?

M. André-Georges Voisin. Voyez Boulogne-Billancourt !

M. Gaston Defferre. Le Président de la République disposerait-il alors d'une majorité dans laquelle ses amis auraient la majorité, conformément à la tradition établie sous la V^e République par le général de Gaulle et Georges Pompidou ? Aurait-il une majorité plus cohérente, plus soumise ?

M. Marc Bécam. Curieuse explication de vote !

M. Gaston Defferre. Pourrait-il davantage compter sur les républicains indépendants et les centristes coalisés que sur l'U. D. R. ?

M. André-Georges Voisin. Ce n'est pas votre affaire !

M. Gaston Defferre. La question est posée. Quoi qu'il en soit, nous avons assisté à une sorte de bataille au sein de la majorité...

M. André Fanton. Ne vous inquiétez donc pas pour nous !

M. Gaston Defferre. ... et nous avons eu le sentiment que les républicains indépendants et les centristes voulaient casser l'U. D. R. ... (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Alexandre Bolo. Ce n'est pas demain la veille !

M. Gaston Defferre. ... pour s'emparer des sièges de l'U. D. R. à l'occasion des prochaines élections législatives. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.* — *Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. Marc Bécam. Qu'est-ce que tout cela a à voir avec le projet ?

M. Gaston Defferre. D'ailleurs, MM. Claude Labbé et Yves Guéna ne s'y sont pas trompés.

M. Claude Labbé, dans une déclaration publiée dans *Le Monde* du 17 juin, affirmait...

M. Daniel Goulet. Parlez-nous des plus-values !

M. Gaston Defferre. ... que le problème était devenu politique. Il est donc normal, mes chers collègues, que je souligne les aspects politiques du débat qui vient de se dérouler.

M. Labbé déclarait notamment : « Pour le groupe U.D.R., l'aspect politique est désormais beaucoup plus important. Si le climat de la discussion s'est politisé à l'excès, ce n'est pas de son fait. »

Un peu plus loin, **M. Labbé** ajoutait : « Le texte gouvernemental est venu se fixer dans un certain contexte politique où l'U.D.R. a été très fortement attaquée. » Vous constatez donc que je ne suis pas le seul à le dire.

L'U.D.R. se trouve en conséquence devant une décision qui engage une nouvelle fois sa responsabilité.

M. Labbé affirmait encore, écoutez bien : « Il est vrai que rien ne peut se faire sans nous, que nous avons la possibilité de bloquer tout le système et que nous avons entre les mains une arme de dissuasion qui vient de notre groupe parlementaire et que nous pouvons à chaque instant, si nous le voulons, presser sur le bouton. »

Cependant **M. Labbé** précisait ensuite que son groupe ne le ferait pas et qu'il souhaitait que la cohésion de la majorité parlementaire soit maintenue. (*Applaudissements et rires sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Bravo, Labbé !

M. Gaston Defferre. Mais un peu plus loin, dans la même déclaration, il affirmait qu'il se préparait à réunir le groupe de l'U.D.R. au mois de juillet... (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. André Fanton et M. Claude Labbé. Le 17 juillet, exactement !

M. Robert-André Vivien. Vous pouvez l'annoncer à la France entière !

M. Gaston Defferre. Mes chers collègues, j'ai une explication de vote à présenter, et ce ne sont pas vos interruptions qui m'empêcheront de parler. (*Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Ce n'est pas une explication de vote !

M. Gaston Defferre. **M. Labbé** ajoutait enfin : « Nous ne souhaitons pas que se produise, après la fin de la session du Parlement, au moment où il y aurait un vide parlementaire, des événements politiques importants auxquels nous ne serions pas le moins du monde associés. »

M. Guéna a d'ailleurs précisé qu'il souhaitait un remaniement ministériel...

M. Robert-André Vivien. Il ne pensait pas à vous !

M. Gaston Defferre. ... mais qu'il se refusait à envisager l'hypothèse du changement de Premier ministre.

Si bien que nous avons eu l'impression d'être revenus à une époque que vous avez si souvent critiquée...

M. Marc Bécam. Et bien connue de vous ! (*Rires sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Gaston Defferre. ... c'est-à-dire à l'époque du régime d'assemblée et de la politique des partis.

M. Jean de Préaumont. Vous connaissez le système !

M. André Fanton. Vous êtes un spécialiste !

M. Gaston Defferre. Ce n'est plus le Président de la République, selon les déclarations de **M. Guéna** ou de **M. Labbé**, qui choisit le Premier ministre ; ce n'est plus le Président de la République qui est le maître du jeu ; ce n'est plus le Gouvernement, c'est un des groupes politiques de l'Assemblée nationale.

Vous vous êtes mis là, messieurs, en pleine contradiction avec la doctrine que vous n'avez pas cessé de proclamer depuis près de vingt ans. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. André-Georges Voisin. Nous recrutons dix mille adhérents par mois !

M. Gaston Defferre. Lorsqu'on regarde les choses de plus près, on constate que vos menaces ont eu un certain effet puisque le Président de la République a en partie cédé...

M. Jean de Préaumont. Vous dites n'importe quoi !

M. Gaston Defferre. ... car dans sa déclaration télévisée, il y a quelques jours, il a déclaré qu'il n'y aurait pas de remaniement ministériel en juillet.

M. Didier Julia. C'est bouffon !

M. Gaston Defferre. Ainsi, messieurs de la majorité, nous constatons que lorsque l'U. D. R. est menacée, la V^e République en revient à des mœurs que vous avez condamnées et dont nous, nous ne voulons pas. Nous en ferons la démonstration. (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Si dans deux ans nous sommes au pouvoir, nous saurons gouverner dans de meilleures conditions et nous ne permettrons pas qu'à l'Assemblée nationale s'engagent des discussions du genre de celles qui se déroulent ici depuis trois semaines. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Quant à **M. Chirac**, il est resté étrangement silencieux.

M. André Fanton. Vous n'étiez pas là hier soir pour l'entendre !

M. Gaston Defferre. Je reconnais que pour lui cette situation avait quelque chose de cornélien...

M. Didier Julia. Non, elle l'était pour les socialistes !

M. Gaston Defferre. Il est Premier ministre et le leader de la formation politique qui, après avoir voulu rejeter le texte en bloc, l'a combattu pied à pied, amendement par amendement, pendant trois semaines.

M. André-Georges Voisin. C'est ce qui s'appelle le travail parlementaire.

M. Didier Julia. On l'a corrigé !

M. Jean de Préaumont. C'est le travail du Parlement !

M. Gaston Defferre. Oui, je reconnais que **M. Chirac** était dans une situation inconfortable. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Jacques Piot. Ils nous emmerdent !

M. Gaston Defferre. Je n'oserai répéter votre propos à la tribune de l'Assemblée, mon cher collègue (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Didier Julia. **M. Defferre** nous fait la chronique des couloirs !

M. Gaston Defferre. Je ne répéterai pas le mot que je viens d'entendre proférer. Il peut certes amuser, mais il est grossier.

M. Hector Rolland. Répétez-le, il est bon !

M. Robert-André Vivien. Il est même historique !

M. Gaston Defferre. J'espère que son auteur aura le courage de le laisser paraître au *Journal officiel*. Je le vérifierai ! (*Mouvements divers.*)

M. le président. **M. Defferre** a seul la parole. J'invite nos collègues à bien vouloir l'écouter.

M. Gaston Defferre. Hier soir, dernière manifestation de votre état d'esprit, vous avez en définitive changé le titre du texte. Initialement intitulé : « Imposition des ressources provenant des plus-values assimilables à un revenu », il deviendra tout à l'heure « Imposition des plus-values et création d'une taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité ».

Par le choix de ce titre révélateur, vous avez manifesté votre volonté de ne pas imposer les spéculateurs et de ne pas imposer les grosses fortunes.

M. André-Georges Voisin. On a pensé à vous !

M. Hubert Dubedout. C'est la foire à la ferraille !

M. Gaston Defferre. Ce projet, en définitive et contrairement aux apparences, ne frappera les plus-values réalisées sur les ventes de métaux précieux, d'objets d'art, de collection et d'antiquité que d'une taxe forfaitaire réduite.

Pour ce qui est des valeurs mobilières, le taux de l'imposition est réduit de moitié.

En ce qui concerne l'impôt sur les fortunes très importantes, et quoi qu'en ait dit M. Labbé, nous avions non seulement déposé un amendement dans ce sens, que la majorité n'a pas voté, mais nous avons aussi voté l'amendement que M. Fanton a présenté, mais que son groupe n'a pas voulu adopter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Gaston Defferre. D'ailleurs, nous avons aussi apporté nos voix à un amendement portant création d'un impôt foncier que la majorité, elle, s'est bien gardée de voter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Quant à savoir qui est partisan de cet impôt ou ne l'est pas, il suffit d'analyser le résultat des votes pour constater que nous nous sommes prononcés pour...

M. André Fanton. Merci !

M. Gaston Defferre. ... alors que la majorité s'est prononcée contre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

En résumé, ce texte, tel qu'il ressort de nos débats, ne va pas vers la justice fiscale. Il ne modifie pas la répartition actuelle de la charge fiscale.

M. Didier Julia. On voit que M. Defferre n'a guère assisté aux débats !

M. Gaston Defferre. Il ne porte pas atteinte à la spéculation. Il refuse d'imposer les revenus spéculatifs importants. Il avantage les fortunes héritées, au détriment des biens acquis par le fruit du travail.

C'est donc un texte incomplet et injuste. Aussi le groupe des socialistes et radicaux de gauche votera-t-il contre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pranchère.

M. Pierre Pranchère. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, nous voici au terme d'un débat dont le mérite n'aura pas été la clarté et qui, il faut le dire, a retenu l'Assemblée pendant une période où elle aurait pu s'occuper plus utilement des problèmes réels qui se posent au pays.

Ainsi, et pour ne prendre qu'un seul exemple, la sécheresse prend la dimension d'une catastrophe nationale, mais le Gouvernement refuse tout débat sur les mesures qui seraient de nature à venir en aide à notre agriculture sinistrée.

M. Gabriel de Poulpique. Il ne peut pas faire tomber la pluie !

M. Pierre Pranchère. Et n'est-ce pas justement pour éviter d'aborder ces problèmes que l'on s'est complu, à l'aide d'un débat dont la confusion fut extrême, à occuper le temps de l'Assemblée ? On est en droit de se poser la question.

Où le texte présenté par le Gouvernement était mauvais, et pourquoi, alors, ne pas l'avoir rejeté en votant la question préalable posée par le groupe parlementaire communiste ?

Où il n'était pas au point, et il n'était pas nécessaire de transformer l'Assemblée en une seconde commission des finances.

Il fallait voter la motion de renvoi que nous avions reprise, après qu'elle eut été abandonnée par son auteur, membre de la majorité.

Vous avez passé outre et vous avez donné ce spectacle, ce mauvais spectacle, de velléités renouvelées, de rodomontades vite éteintes, de contradictions probablement réelles et qui toutes se situent sur un autre plan. Et tout cela pour des objectifs, qu'ils soient électoraux ou de politique extérieure, tout à fait étrangers au texte en discussion.

Nous avons parlé de « mauvaise comédie ». C'est, je pense, bien ainsi que le peuple apprécie vos manœuvres.

Notre groupe parlementaire a, dès le début, fait connaître son sentiment sur ce texte.

Sous prétexte d'étendre l'assiette de l'impôt sur le revenu, et non pas pour lutter contre la spéculation, votre projet frappait des personnes, dont un nombre important de contribuables modestes, lors de la vente de propriétés, fruits du travail et de l'épargne.

Les résidences secondaires achetées ou aménagées au prix d'importants sacrifices étaient particulièrement visées.

En revanche, les grosses fortunes, le capital des sociétés, les grosses propriétés héréditaires étaient exclus du champ d'application du texte.

Nous avons alerté, non sans succès, l'opinion à ce sujet. Toute notre action au cours du débat aura tendu à transformer le caractère du projet.

Nous avons présenté des amendements visant à établir une véritable justice fiscale, allégeant les plus modestes, frappant au contraire davantage les grosses fortunes et le capital des sociétés, visant aussi à instaurer un véritable impôt sur le capital. Ces amendements ont été rejetés par la majorité.

Battus sur ce point, nous avons ensuite tenté d'enlever au texte ses aspects les plus nocifs, en relevant les seuils d'exonération et les abattements à la base, notamment pour les personnes âgées et les invalides.

Si certaines modifications ont été apportées dans ce sens, vous n'avez pas accepté nos amendements, et notamment ceux qui tendaient à établir un plafond d'exonération.

Nous nous trouvons maintenant devant un projet, sans doute modifié par rapport au texte initial, mais qui en garde cependant l'esprit.

Il ne s'agit toujours pas de frapper les grosses fortunes ni la spéculation, mais d'étendre les bases de l'impôt sur le revenu.

Au cours du débat, cependant, sont apparues certaines des contradictions qui agitent la majorité.

La raison est évidente.

La population est inquiète devant les effets de votre politique, et chacun d'entre vous, messieurs de la majorité, en déposant tel ou tel amendement, a tenté de se dédouaner quelque peu.

La rentrée, sans grandeur, dans le rang, après ces velléités de mini-rebellion, en montre cependant les limites et le peu de sérieux ; elle témoigne de votre accord sur le fond avec la politique giscardienne, une politique de régression sociale et d'abandon national, une politique incapable de répondre aux grands problèmes de notre temps.

Car il est de fait que le projet dont nous débattons aujourd'hui a pour auteur un gouvernement U. D. R., giscardien, centriste, et c'est ce gouvernement qui a pris l'initiative d'une agression contre la propriété, fruit du travail et de l'épargne. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Francis Hardy. Tout, mais pas ça !

M. Pierre Pranchère. En ce qui nous concerne, nous serons fidèles à la ligne que nous avons adoptée dès le début de ce débat.

En votant contre votre projet, nous continuerons à défendre la petite propriété, fruit du travail et de l'épargne (*exclamations et rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants*), cette propriété à laquelle vous ne cessez de porter atteinte. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Partrat.

M. Roger Partrat. Monsieur le ministre, certains avaient contesté que le projet de loi initial présenté par le Gouvernement puisse être considéré comme une réforme majeure de notre fiscalité.

La longueur des débats, l'intensité même des délibérations auxquelles a donné lieu l'examen des articles pendant près de trois semaines font justice de cette contestation et montrent bien, au contraire, que ce projet de loi revêt un caractère essentiellement novateur.

En effet, nous allons élargir sensiblement l'assiette de l'impôt sur le revenu à certaines formes d'enrichissement réel, qui étaient jusqu'à présent exemptes de toute imposition. Ce n'est d'ailleurs pas sous le seul angle du produit fiscal attendu dans un avenir immédiat qu'il nous faut apprécier l'intérêt de ce texte fiscal. C'est bien davantage l'introduction d'un principe nouveau dans notre fiscalité qu'il faut souligner.

Ce débat a permis aussi de lever une ambiguïté qui a longtemps pesé sur nos délibérations : il s'agissait de savoir si l'imposition devait porter, dans son principe, sur les seules opérations spéculatives et l'enrichissement sans cause. En fait, il est apparu, à l'évidence, que l'imposition devrait porter sur l'ensemble des plus-values réelles, mais, naturellement, de façon dégressive en fonction de la durée de détention des biens. Cette orientation est justifiée, car les plus-values réalisées sur valeurs mobilières, sur valeurs immobilières, sur des objets précieux ou sur des terrains à bâtir ne sont pas seulement le résultat d'un acte purement individuel : l'action de la collectivité est également

significative, et quand on se réfère à la situation fiscale des revenus du travail et du capital, le fait que cette collectivité reçoive à son tour une part, même modeste, de la plus-value réalisée, paraît profondément justifié.

Ainsi, pourquoi à l'occasion de la cession d'une résidence secondaire qui prend de la valeur parce qu'un tracé autoroutier la rend plus accessible, à l'occasion de la vente d'une action qui prend de la valeur parce que l'Etat engage une politique spécifique dans tel ou tel secteur économique, la collectivité ne récupérerait-elle pas une part de son propre effort financier ?

Les ambiguïtés sont maintenant levées, et l'adhésion de principe que le groupe réformateur vous avait apportée, monsieur le ministre, lors du débat général, s'en trouve confirmée. En effet, cette adhésion de principe était assortie de très vives réserves sur le contenu concret du projet de loi initial dont nous avions noté le caractère parfois ambigu, technocratique ou la cohérence trop artificielle.

Tout au long de ces trois semaines, où la discussion parlementaire s'enlisait parfois dans des aspects techniques difficiles, notre groupe a apporté sa contribution à l'amélioration de ce texte en adaptant davantage ce dernier, me semble-t-il, aux réalités humaines, économiques et sociales de notre pays.

Sereinement, sans arrière-pensée, notre groupe a participé avec les représentants des autres groupes de la majorité à la mise au point d'une réforme qui, je le crois, fera date dans l'histoire fiscale de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

A ce point de mon propos, d'ailleurs, je ne veux pas laisser passer, sans les apaiser tout de suite, les fantasmes ou les obsessions de notre collègue Gaston Defferre qui a bâti un scénario de science...

M. Hector Roland. De science-fiction !

M. Roger Partrat. Exactement, mon cher collègue.

... de science-fiction politique sur la volonté qu'il nous prête, à nous, réformateurs, d'avoir voulu, et je reprends son expression « casser de l'U.D.R. » à l'occasion de ce débat sur les plus-values.

M. Gaston Defferre. J'ai parlé des centristes et des indépendants.

M. Roger Partrat. Vous me permettrez de préférer qu'on nous appelle réformateurs, monsieur Defferre.

M. Daniel Benoist. On ne sait plus très bien de qui il s'agit !

M. Roger Partrat. Mais — je vous rassure tout de suite — pour l'essentiel, nous avons fait notre travail de législateurs, forts de la volonté de réforme qui nous anime et en ayant conscience de la responsabilité que nous assumons pour l'avenir de la société française. Vous nous prêtez des comportements politiques qui sont peut-être les vôtres, mais qui ne sont pas les nôtres. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Gaston Defferre. L'U.D.R. l'a bien compris !

M. Roger Partrat. Il me paraît plus important de rendre hommage, monsieur le ministre de l'économie et des finances, à votre ténacité dans la défense de votre projet et, bien plus encore, à l'esprit de coopération que vous avez manifesté tout au long de ce débat pour permettre aux députés et à notre assemblée de réaliser une œuvre législative véritable. C'est par de telles pratiques de concertation que l'Assemblée nationale peut assumer pleinement sa première et véritable fonction, qui est de légiférer.

C'est dans ces conditions que nous avons pu apporter au projet initial les adaptations que nous avions réclamées dès le départ, pour répondre à notre double préoccupation : accomplir un nouveau pas en avant vers une plus grande justice fiscale, mais aussi prendre en compte des réalités économiques qui sont à la base de nos possibilités générales de progrès social.

Je n'évoquerai pas tous les amendements que notre assemblée a introduits dans le projet initial ; on me permettra cependant de citer : le rééquilibrage obtenu, dans certaines conditions, pour le propriétaire d'une résidence secondaire, rééquilibrage rendu nécessaire compte tenu du principe de l'exonération, que vous avez posé au départ, de la résidence principale ; la distinction tout à fait fondamentale de la durée de l'imposition selon la nature du bien considéré ; l'exonération, jusqu'à un certain plafond, des cessions de terres agricoles ; le doublement des seuils d'abattement, qui permet de garantir, s'il en était besoin, que les petits possédants ne seront en rien concernés par le projet, contrairement à ce que nos collègues communistes ont affirmé tout au long de ce débat. (*Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Je rappellerai aussi l'amendement important que l'Assemblée nationale a bien voulu adopter à notre initiative et qui exonère de toute imposition sur les plus-values les pensionnés non soumis à l'impôt sur le revenu.

Enfin, comment ne pas souligner la conciliation réalisée entre notre souci d'équité fiscale et les nécessités du financement de notre économie, grâce à l'adoption d'un mécanisme de globalisation des comptes de valeurs mobilières, qui incitera les épargnants à placer leur épargne à long terme, sous peine de devoir acquitter, s'ils s'y refusaient, une imposition sur les plus-values résultant de retraits de leurs comptes.

Mais cette énumération, pour être exhaustive, devrait être trop longue. Je me bornerai donc à souligner que les amendements en question sont loin d'avoir vidé, comme certains l'ont prétendu, le projet de sa substance ; d'ailleurs, notre action ne visait nullement cet objectif : il s'agissait, pour l'essentiel, de mettre à la disposition des pouvoirs publics un instrument nouveau, opérationnel, permettant d'atteindre une catégorie de ressources non encore concernées par l'impôt, tout en préservant les contribuables les plus modestes de ces mesures nouvelles.

Tous ceux qui s'élèvent contre ce dispositif doivent bien prendre conscience du fait que la charge globale doit être répartie de façon équitable entre les citoyens et que la part des revenus salariaux dans la contribution fiscale globale atteint aujourd'hui les limites du supportable, voire de l'injuste.

Nous ne considérons pas pour autant cette réforme fiscale comme définitive. Ouvrant une voie nouvelle pour l'adaptation graduelle de notre système fiscal aux exigences d'une plus grande équité sociale, elle suppose aussi qu'un effort permanent soit mené contre la fraude et l'évasion fiscales, de façon que chaque Français ait le sentiment de contribuer, pour sa part, mais seulement pour sa juste part, à l'effort collectif du pays.

Au moment où nous allons débattre du VII^e Plan, et notamment du financement des dépenses publiques et sociales, au moment où la lutte contre l'inflation revêt une priorité totale, cette orientation prend, je le crois, sa pleine valeur.

Parce que ce projet de loi marque une étape importante, dans la réforme de notre société, vers plus de solidarité dans la liberté et dans le progrès, le groupe des réformateurs, monsieur le ministre, dans sa très grande majorité, apportera au Gouvernement son soutien actif et déterminé. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. Mesdames, messieurs, tout à l'heure, dans cette séance réservée aux explications de vote, j'ai entendu notre collègue M. Gaston Defferre nous raconter un certain nombre de vieux souvenirs personnels sur cette IV^e République qu'il a contribué à animer et qui nous a conduits là où l'on sait.

M. Gaston Defferre. Cela allait mieux qu'aujourd'hui !

M. Roger Chinaud. Je le laisse avec ses souvenirs et avec les moins-values dont cette période a été génératrice pour la France. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Roger Chinaud. Monsieur Defferre, vous êtes un des plus anciens membres du Parlement...

M. André Desmulliez. Ici, ils sont nombreux, ceux de la IV^e République !

M. Roger Chinaud. ...et vous aimez, çà et là, donner des leçons de courtoisie. Alors, quand je vous ai entendu vous moquer un peu facilement, vous en conviendrez, de notre collègue M. Claude Labbé...

M. Jean-Pierre Chevènement. Il y avait de quoi !

M. Roger Chinaud. ... j'ai vainement cherché dans votre propos la réponse à la courtoisie dont il a fait preuve à votre égard hier soir...

M. Louis Mexandeau. Etes-vous charitable, vous ?

M. Roger Chinaud. ... en demandant — et il a d'ailleurs été aidé à cette occasion par les autres présidents de groupe de la majorité — que la séance soit renvoyée à onze heures ce matin, puisque nous n'avons pas le plaisir de vous compter parmi nous, la nuit dernière. (*Applaudissements sur les bancs des républi-*

cains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Louis Mexandeau. C'est scandaleux !

M. Gaston Defferre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Chinaud ?

M. Roger Chinaud. Volontiers ! J'ai, moi, quelques réflexes de courtoisie.

M. le président. La parole est à M. Defferre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gaston Defferre. Monsieur Chinaud, vous étiez hier soir à la conférence des présidents.

M. Roger Chinaud. Parfaitement !

M. Gaston Defferre. Vous avez donc pu noter que j'ai été le seul président de groupe à avoir longuement insisté pour que le débat se poursuive et se termine au cours de la nuit de mardi à mercredi.

Si j'ai accepté de renoncer à cette demande instante, c'est uniquement parce que M. Labbé a dit qu'il devait réunir son groupe, ce qui était tout à fait normal et naturel, et M. Tomasini, qui était présent, en a été témoin.

Quand un président de groupe indique à l'un de ses collègues qu'il doit réunir son groupe afin que celui-ci délibère avant le vote sur l'ensemble d'un projet de loi, il est naturel que ce collègue s'incline, même lorsqu'il appartient à l'opposition.

Si je n'étais pas présent hier dans la soirée, c'est parce que, en tant que président de groupe, je dois, comme vous sans doute, animer mon groupe et coordonner son travail : je ne peux donc participer à tous les débats de l'Assemblée nationale, ce qui serait d'ailleurs matériellement impossible.

Si le débat a été reporté à ce matin, je n'en suis pas responsable car je n'en n'étais pas partisan. Si vous m'aviez soutenu hier, monsieur Chinaud, le débat aurait pu se terminer dans la nuit. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Roger Chinaud. Cette polémique est sans intérêt, monsieur Defferre.

Je me suis contenté de faire allusion à votre sens aigu de la courtoisie à l'égard de l'un de vos collègues, président de groupe.

Cela dit, en écoutant M. Pranchère dont, je l'ai senti, le propos se durcissait lorsqu'il parlait — sans doute y est-il peu habitué ! — de la défense de la petite propriété *(Sourires)*, je repensais aux proverbes que nos grand-mères, qui avaient du bon sens, aimaient à semer dans nos esprits, en l'occurrence, je me bornerai à citer celui-ci : « A beau mentir qui vient de loin ». *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République. — Exclamation sur les bancs des communistes.)*

M. Pierre Pranchère. C'est cela, votre courtoisie ?

M. Roger Chinaud. Messieurs les membres du Gouvernement, vous nous avez présenté un projet difficile. Or tout projet difficile doit faire appel à l'intelligence et à la volonté non seulement du Gouvernement — et vous en avez été le symbole — mais également de notre assemblée. Alors que je suis aujourd'hui face au banc de la commission des finances, je me rappelle un débat difficile de cette assemblée, que j'ai suivi, il y a quelques années, d'une tribune du public, débat au cours duquel l'un des prédécesseurs de M. Fernand Icart et l'un des vôtres, monsieur le ministre de l'économie et des finances...

M. André Fanton. C'était le même ! *(Sourires.)*

M. Roger Chinaud. ... répondait au Premier ministre de l'époque en lui donnant ce conseil : « Faites davantage travailler votre Parlement, associez-le davantage à la préparation du travail législatif ; les lois seront meilleures et le climat politique aussi ».

Bien sûr, messieurs les membres du Gouvernement, sur ce texte — nous nous en félicitons et je ne peux que partager le propos de mon ami Roger Partrat — la concertation est venue, mais seulement après la présentation de ce projet. Il est normal que le responsable d'un des groupes de la majorité présidentielle vous fasse remarquer que, si le temps de la concertation est arrivé — nous nous en réjouissons et vous en remercions — il serait peut-être bon que celle-ci puisse, dans le futur, s'instaurer à son heure, avec la majorité, c'est-à-dire avant le dépôt des projets difficiles devant le Parlement. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Mais, comme l'a fait remarquer M. Claude Labbé dans son intervention, il est un autre domaine où la concertation a été excellente : c'est celui du travail parlementaire concernant ce projet, qui s'est effectué ici même, tout au long de ces journées et de ces nuits.

Sans doute certains ont-ils été heureux de redécouvrir plus complètement le sens du débat parlementaire. Cela est positif. Il est naturel que, convaincu de la nécessité d'un tel débat, on soit tenté de le considérer comme nécessaire.

Le débat a été long, mais ceux qui y ont participé, sur quelque banc qu'ils siègent — cela est en tout cas certain pour les membres de la majorité et notamment pour ceux de mon groupe — ne peuvent que se réjouir de sa qualité.

Le projet qui nous est soumis constitue l'un des éléments de la politique de réforme voulue par le Président de la République, politique que les républicains indépendants sont décidés à soutenir dans son ensemble. En effet, la réforme est pour nous une nécessité, car si le Gouvernement ne la conduisait pas avec sa majorité, nous courrions le risque de devoir accepter celles des autres, dont on sait où elle nous conduirait. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

Monsieur le ministre — et ce sera ma deuxième remarque — si vous avez senti ici et là quelque tièdeur, quelques doutes, quelques inquiétudes, au demeurant fort légitimes, c'est que pour nous la réforme n'est pas une fin en soi. Elle est par excellence un acte politique qui exige l'adaptation permanente des fins et des moyens ; et c'est pourquoi, lorsque le Gouvernement s'engage heureusement dans une politique de réforme, il doit y associer pleinement les membres du Parlement, qui savent ce qu'est l'adaptation quotidienne des fins et des moyens.

Dans le courant de cette législation, il vous faudra peut-être, y compris dans le domaine de la fiscalité, aller plus loin. Sachez que nous aborderons, le cas échéant, ces chapitres supplémentaires de la réforme avec le même esprit positif et de participation aux débats d'idées.

Vous nous avez proposé une loi fiscale qui, comme toutes les lois fiscales, était difficile. Son objectif fondamental était d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu, comme il apparaissait fort clairement dans l'exposé des motifs de votre projet. Je crois que le texte que nous avons élaboré avec vous et que nous allons voter permettra, et c'est capital, d'atteindre cet objectif.

En fait, tout en cherchant à élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu de façon à frapper certains de nos concitoyens dont les revenus n'étaient pas soumis à l'impôt, vous avez accepté que fût protégé ce que nous appelons, les uns et les autres, dans notre bon sens, le « patrimoine familial » dont nous connaissons les limites, mais aussi l'importance humaine.

Certes, sur le plan de la lutte contre la spéculation, ce texte comporte sans doute certains blancs ; mais peut-être, je le disais tout à l'heure, aurez-vous l'occasion, monsieur le ministre, de nous présenter d'autres projets ?

M. Henri Lucas. A Pâques ou à la Trinité !

M. Roger Chinaud. Il me semble avoir entendu le mot « dignité ». En effet, il convient d'avoir à cet égard un peu de dignité.

M. Henri Lucas. J'ai parlé de la Trinité !

M. Roger Chinaud. Peut-être, mais je préfère avoir entendu « dignité ». C'est qu'effectivement il conviendrait d'avoir, sur certains bancs, un peu plus de dignité lorsqu'on parle de spéculation.

M. Pierre Pranchère. Et les pétroliers !

M. Roger Chinaud. J'espère donc que les parlementaires qui siègent sur ces bancs, comme ceux qu'anime, avec courtoisie parfois, M. Defferre, aideront le Parlement à faire la lumière sur certaines opérations de spéculation au sujet desquelles on peut s'interroger, même si leurs auteurs se cachent derrière des coopératives. *(Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Votre projet fiscal, monsieur le ministre, reposait finalement sur deux notions, à nos yeux fondamentales.

D'une part, c'est un texte de justice.

En effet, d'abord, il élargit l'assiette fiscale. Ensuite, il n'a pas retenu — et vous ne vous êtes pas laissé prendre à ce leurre, ni la plus grande partie de la majorité qui vous soutient

— le principe de l'impôt sur le capital, qui, on le sait, est facteur d'injustice. Enfin, il protège — et vous avez accepté des amendements dans ce sens — l'épargnant modeste et la petite propriété familiale, point essentiel qu'il vous appartiendra, à vous, Gouvernement, comme il nous appartiendra, à nous, membres de la majorité, d'expliquer clairement.

D'autre part, c'est un texte d'équilibre économique.

Peut-être en était-il peu question au départ; mais tous ceux qui se préoccupent — et nous en parlerons dans quelques heures — des orientations du Plan et de la nécessité de développer l'investissement productif vous sont reconnaissants, monsieur le ministre, d'avoir accepté des amendements qui vont dans ce sens.

Texte de justice, texte d'équilibre, mais aussi, finalement, texte de combat, d'un combat qui rejoint celui auquel, sur l'ensemble de ces bancs, nous avons participé il y a deux ans pour engager notre pays dans une voie de réformes et d'une plus grande justice.

Tel était l'essentiel, je le répète, et j'espère que le long débat qui vient d'avoir lieu aura permis aux uns et aux autres — encore que beaucoup reste à accomplir — de le faire mieux comprendre à l'opinion. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je prie l'Assemblée de m'excuser d'intervenir après les explications de vote, mais je limiterai mon propos à des remerciements.

Je tiens en effet à remercier tous ceux qui ont participé à ce débat de soixante heures et qui, par la qualité de leurs interventions, la précision de leurs amendements et le très grand désir de dialogue fructueux ont permis à ce texte d'exister, alors que trop de personnes pensaient qu'il ne verrait jamais le jour.

J'exprime également ma gratitude au président de la commission des finances, à son rapporteur général, à tous les membres de cette commission, aux présidents de groupe. Nous avons étudié ensemble un texte difficile.

Enfin, je remercie les présidents de séance qui ont assuré le bon déroulement de la discussion et tous les fonctionnaires de l'Assemblée qui, jour et nuit, nous ont aidé dans notre tâche.

De nos débats, qui ont été parfaitement relatés par la presse, tant audio-visuelle qu'écrite, on dira certainement, dans quelques années, qu'ils ont fait progresser la fiscalité. Tel était bien notre objectif; c'est pourquoi je remercie encore tous ceux qui nous ont permis de l'atteindre. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement;

Vote sur l'ensemble du projet de loi n° 2206 portant imposition des ressources provenant de plus-values assimilables à un revenu (rapport n° 2343 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Discussion du projet de loi n° 2346 portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (rapport n° 2350 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; avis n° 2352 de M. Fouchier, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 2408 de M. Foyer, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 2346 portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (rapport n° 2350 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; avis n° 2352 de M. Fouchier, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 2408 de M. Foyer, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.